



## Charte de bonnes pratiques pour les cours à distance des Ateliers du Château Sarran

### Préambule :

La lutte contre la pandémie et les mesures qui sont imposées ont obligé l'équipe des Ateliers du Château Sarran (intervenants artistiques et équipe administrative) à adapter les cours dans une alternance présentiel/distanciel.

D'abord conçus au pied levé, puis plus intégrés avec le deuxième confinement, de nouveaux moyens pédagogiques en distanciel, dont la visio-conférence, ont vu le jour dans le parcours des élèves.

Compte tenu de leur incidence dans l'organisation générale des cours, il a donc semblé nécessaire de rédiger cette charte de bonnes pratiques.

Notre objectif est que l'expérience puisse être positive pour chacun, en s'adaptant au mieux.

### **Parcours de l'élève**

- Les intervenants artistiques sont uniquement en charge des questions pédagogiques. Pour toutes les questions administratives, il faut contacter le secrétariat.
- un accueil téléphonique au 01 40 96 64 40
- mail : [chateau\\_sarran@ville-antony.fr](mailto:chateau_sarran@ville-antony.fr)

### **Plannings et temps de travail**

- Les planning et horaires de cours pourront être amenés à modification par l'intervenant avec l'accord de la direction.
- L'adaptation aux mesures sanitaires en constante évolution provoque également des modifications de planning indépendantes de notre volonté.
- Si l'heure initiale de cours est un obstacle pour la visio-conférence chez l'élève (exemple : ordinateur non disponible car utilisé par un autre membre de la famille), une solution convenable est recherchée par l'intervenant, du moment qu'elle se

situé dans les horaires d'ouverture habituelle du Château Sarran (du lundi au samedi et jusqu'à 22h le soir) et que la direction a donné son accord.

### **Intervenants artistiques et pédagogie**

L'équipe des Ateliers du Château Sarran s'est engagée, dès le premier confinement, dans la démarche de maintenir le lien avec les élèves enfants et adultes déjà inscrits. Les intervenants artistiques ont répondu très rapidement et avec toute leur bonne volonté dans cette voie, néanmoins avec des moyens très disparates et inégaux.

Ce changement de moyen de communication entre intervenant et élève implique parfois un changement de la pédagogie. Il ne peut s'agir d'un simple copié collé de cours présentiels sur écran. Le pédagogue imagine de nouvelles formes et de nouveaux contenus. Un cours individuel peut parfois devenir collectif et inversement aux fins de travailler différemment quelques points du cours. La durée du cours peut être adaptée également soit en fonction de l'élève, soit en fonction du contenu, notamment pour les enfants en élémentaire.

- Dans certaines disciplines (notamment arts plastiques et arts visuels), à la demande de l'intervenant artistique, un matériau dont l'utilisation serait difficile chez l'élève peut être remplacé par un autre.
- La visio-conférence est plus contraignante tant pour l'intervenant que pour l'élève, source de tension et de fatigue, mais aussi parfois incompatible avec la vie du foyer (horaires, espace de vie). Le recours à la visio-conférence n'est donc pas systématique. Pour les enfants de moins de 7 ans, ce n'est sans doute pas l'option à privilégier.
- L'intervenant a recours à la visio lorsque cette solution s'adapte non seulement à la discipline enseignée mais aussi à l'élève. Il sera parfois amené à choisir d'autres moyens (tutoriel, échange de mail, etc...) pour garder le lien avec l'élève.
- Si en dépit des efforts déployés, les moyens mis en œuvre en distanciel se révèlent contre-productifs (mal-être, impossibilité physiologique ou technique...) le dialogue avec la famille est privilégié pour envisager une solution favorable à l'élève.

### **Installation de l'espace de travail**

- Le Château Sarran dispose actuellement de 4 salles équipées avec le logiciel Lifesize de visio-conférence pour les intervenants qui le souhaitent.
- Les intervenants peuvent préférer se connecter depuis chez eux. Dans ce cas le choix de la plate-forme de connexion leur appartient.

- L'élève doit être prêt pour le début de la visio-conférence, ou du temps d'échange : il a identifié un espace de travail il s'assure d'une ambiance calme. Il est bien installé, sans éléments perturbateurs autour de lui, dans une position confortable et une tenue correcte.
- Comme pour le présentiel, l'élève doit préparer les outils nécessaires au temps du cours. Pour la musique il doit disposer de son instrument.
- L'élève et l'intervenant doivent veiller à ce que toute chose à montrer soit correctement éclairée et dans le champ de la caméra. Ne pas laisser son écran noir si l'intervenant ne le demande pas.
- L'instrument de musique doit si possible être accordé avant la séance L'élève veille à s'installer dans la position de jeu correct indiquée par l'intervenant : la position du dos et des bras pour jouer correctement de son instrument et éviter les douleurs.
- Pour les enfants très jeunes (moins de 10 ans), un seul des deux parents si possible est présent à ses côtés.